

U-LOGISTIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 152 850 000 euros

Siège social : Place des Pléiades

ZI Belle Etoile Antarès

44470 CARQUEFOU

810 146 563 RCS NANTES

EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le vingt-cinq juin
A 15h00

Les membres du Conseil d'administration de la société U-LOGISTIQUE se sont réunis par visioconférence sur convocation du Président adressée le 04 juin 2024.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés :

Monsieur Christophe BARANGER, Président du Conseil d'administration
(...)

Sont absents et excusés :

(...)

Monsieur Christophe BARANGER, préside la séance en qualité de Président du conseil d'administration (...)

Le Président constate que le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- (...)
- Nomination de la nouvelle Présidente
- (...)

I. NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Les membres du Conseil d'administration décident à l'unanimité de nommer, avec effet immédiat à l'issue de ce Conseil, Madame Delphine PAYET, né le 17 janvier 1973 [REDACTED] en qualité de Présidente de la société U-LOGISTIQUE, pour la durée de son mandat d'administrateur expirant à l'issue des décisions de l'Associée unique devant statuer dans l'année 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Delphine PAYET remercie les membres du Conseil pour leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Présidente, Madame Delphine PAYET jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les statuts attribuent expressément aux assemblées à l'Associée unique et au Conseil d'Administration. Elle représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

(...)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président administrateur.

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Monsieur Christophe BARANGER**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.A handwritten signature in black ink, appearing as a stylized 'B' or similar character.